

royaliste université

N° 17
15 janvier 1982
Prix : 2 F
Supplément à
«Royaliste» 350
ISSN 01515772



NON AU REPLATRAGE

OUI
AU
RENOUVEAU
PAR
L'AUTONOMIE
UNIVERSITAIRE !

éditorial:

Le 10 mai dernier l'espoir est né d'une rupture avec le pouvoir giscardien. Ce pouvoir, par l'intermédiaire de son Ministère musclé des Universités, menait une politique autoritaire et arbitraire (politique que nous avons toujours fermement combattue) menant au démantèlement et à l'appauvrissement (tant financier qu'intellectuel) des Universités, à une sélection sociale inique, à un racisme envers les étudiants étrangers.

Le gouvernement de gauche a pris certaines mesures que nous jugeons satisfaisantes (abrogation de la Loi Sauvage, rétablissement de certaines habilitations).

Ces mesures d'urgence nous apparaissent cependant comme un simple «replâtrage» de l'édifice universitaire, c'est-à-dire non susceptible de modifier réellement les structures existantes.

Chaque fois que l'occasion s'offre les étudiants royalistes sont présents soit avec leurs propres listes soit sur des listes dont les objectifs sont compatibles avec les leurs, dans les élections aux Conseil d'U.E.R.

Certes, nous n'avons aucune illusion quant au pouvoir réel de ces conseils, de modifier considérablement la vie universitaire. Mais nous considérons que notre absence à ces élections signifierait une confiance et une totale

approbation de la politique gouvernementale en matière universitaire, politique dont la cohérence n'apparaît pas. Nous observons qu'aucun syndicat ou organisation, qu'il soit «de gauche» ou «modéré», n'est apte à proposer certaines idées simples MAIS révolutionnaires, leur unique objectif étant de reproduire la singerie politicienne et de monopoliser un pseudo-débat universitaire stérile et débilitant. Nous n'avons pas de promesses, de recettes miracles, de programme démagogique, pour améliorer votre situation. Par contre, nous posons dès aujourd'hui les conditions d'un changement réel du système universitaire, cons-

(suite en page 2)

cients que rien ne pourra se faire sans votre action.

Ces conditions sont les suivantes :

— Décentralisation des pouvoirs de décision et de financement, cela signifie :

- briser le monopole des décisions de l'Etat,

- donner de large prérogatives (tant au niveau des finances que de l'enseignement) aux conseils d'Université,

- associer aux décisions les élus locaux et personnalités extérieures (responsables d'entreprises, d'associations, etc.)

- organiser un pluri-financement des Universités, seul garant d'une véritable autonomie (fonds de l'Etat, des communes, des régions, des organismes privés, des particuliers).

Ces quelques idées permettront une autonomie universitaire et parallèlement une relance économique des régions et un renouveau culturel.

— Une démocratie universitaire

- un pouvoir de décision et de contrôle doit être donné aux étudiants, tant au sein du conseil d'U.E.R. qu'au sein du conseil d'Université. Membres à part entière de l'Université, les étudiants doivent en effet, pouvoir avoir une influence réelle sur la vie universitaire,

- dépassant les simples problèmes de gestion et d'intendance, le rôle des élus étudiants au sein des instances de l'Université devrait leur permettre d'aborder les questions fondamentales en liaison étroite avec les autres acteurs de la vie universitaire (enseignants et personnel administratif)

Votez pour les listes Royaliste-Université, Votez pour les listes où figurent des royalistes, Votez pour les listes dont le programme se rapproche du nôtre.

Votez, car sans votre action, aucune transformation ne pourra réussir.

Collectif NAR- U

ROYALISTE-Université
supplément à «Royaliste»
numéro 350

Janvier 1982

directeur de la publication :

Yvan AUMONT

17, rue des Petits-Champs

Paris 75001

tél. : 297.42.57

imprimerie spéciale

commission paritaire :

51 700

CCP Royaliste 18 104 06 N

Centre Paris

Abonnement pour

4 numéros de «R-U»

normal étudiant : 10 F

soutien : 30 F

La N.A.R. (Nouvelle Action Royaliste) est un mouvement royaliste fondé en 1971. Son objectif est de libérer en partie l'Etat des luttes d'influences que se livrent les puissances d'argent et les idéologies. Dans le projet de la NAR, cette libération doit permettre une véritable régionalisation avec des régions autonomes financièrement et culturellement. Dans son dernier manifeste «La Révolution tranquille» la NAR a défendu le principe des nationalisations. La NAR est hostile au principe du «service national» qu'elle estime inutile voire nuisible à la défense du pays. Aux élections présidentielles de 1981 elle a appelé à voter pour F. Mitterrand au second tour.

REPERES

Ce numéro paraît alors qu'ont lieu dans de nombreuses universités les élections pour les conseils d'U.E.R.

Nous en profitons donc pour vous appeler à participer à ces élections, mais surtout pour vous rappeler notre conception de l'Université et de son rôle dans la nation. Pour se faire, nous ouvrons le dossier sur l'AUTONOMIE UNIVERSITAIRE.

Que l'on se penche sur une université régionale concédée par le pouvoir central (Corte), que l'on rende compte du rapport Fréville, que l'on jette un regard sur les universités autonomes dans les pays étrangers, on constate que les problèmes qui se posent sont toujours les mêmes. Le problème numéro 1 est celui du financement : nous avons réuni pour vous les éléments du débat que nous voudrions voir mené par les syndicats étudiants qui préfèrent trop souvent se perdre dans les querelles politiciennes.

Nous nous retrouverons dans un mois et demi pour approfondir avec vous toutes ces questions.

En attendant vous pouvez prendre contact avec nos militants ou bien encore nous renvoyer le bulletin ci-dessous. Il vous permettra de recevoir un abonnement gratuit de 2 mois à «Royaliste» et de mieux connaître ainsi nos idées sur l'ensemble des questions politiques.

BULLETIN RÉPONSE A RETOURNER A
LA NOUVELLE ACTION ROYALISTE
17, rue des Petits-Champs - 75001 PARIS

NOM : Prénom

Adresse :

.....

Fac/matière/année d'étude :

☐ désire recevoir sans aucun engagement de ma part un abonnement de 2 mois à votre journal «Royaliste».

☐ désire recevoir une documentation sur la Nouvelle Action Royaliste.

solidarité

SOLIDARITÉ AVEC LA POLOGNE,
CONTRE LE «PÉTAIN POLONAIS» I

L'ordre règne à Varsovie. Le gouvernement illégitime du POUP, imposé il y a trente ans par Staline aux Polonais a rétabli sa suprématie et maté les éléments «contre-révolutionnaires».

Face à cet événement, on ne peut être que consterné et révolté. L'histoire de la Pologne sera-t-elle donc toujours une tragédie, tragédie d'un peuple sans cesse opprimé par les puissances extérieures et plus particulièrement les Russes, et qui ne parvient pas à se débarrasser de cet insupportable carcan ? Faut-il rappeler la longue série d'invasions et de partages dont a souffert la Pologne ?

Mais dans toute tragédie, il y a une part de grandeur : et la grandeur des Polonais, c'est leur inébranlable courage sans cesse réaffirmé à travers les révoltes sanglantes, qui parallèlement aux partages et invasions émaillent l'histoire de ce pays; mais c'est aussi cet attachement fervent des Polonais à l'Eglise catholique, symbole de la lutte d'un peuple, non seulement pour les libertés politiques, syndicales et religieuses, mais aussi pour le droit à l'identité, à l'existence.

Cependant, la répression qui s'abat aujourd'hui sur la Pologne est encore plus ignoble que la précédente. Car ce sont des Polonais, qui, traîtres à leur pays, à leur histoire, acceptent de faire le sale boulot des Soviétiques. Jaruzelsky est le Pétain de la Pologne.

CYNISME DES UNEF

Et quelle est la réaction de la France face à ce putsch ? A bien des égards ignoble et scandaleuse. Scandaleuse en effet la position du P.C.F. qui montre enfin son vrai visage, maculé de boue et de mensonge; scandaleuse l'attitude de l'UNEF ex-Renouveau et de la C.G.T. qui s'alignent sur cette position. Soulignons au passage le cynisme de l'UNEF ex-Renouveau qui présente des listes aux élections universitaires appelées

«Solidarité étudiante».

Mais un syndicat comme l'UNEF-I.D. est loin d'être blanc comme neige, lui qui depuis un an s'efforce de récupérer le mouvement étudiant polonais, qui tente de faire croire que le NZS et lui mènent le même combat et qui récupère les manifestations étudiantes de soutien aux jeunes Polonais.

Que dire encore du comportement des militants syndicaux et politiques de gauche qui voulaient le 15 décembre dernier empêcher le R.P.R. de manifester devant l'ambassade de Pologne, s'arrogeant la défense de la liberté comme un privilège inviolable ? Si le R.P.R. mettait néanmoins autant d'entrain à manifester pour la liberté au Chili, en Argentine ou en Turquie, ce serait parfait.

Soulignons enfin la bassesse des discours de MM. Labbé et Lecanuet, comparant la situation de la France à celle de la Pologne, encourageant ainsi les fanatiques du coup de force et de la guerre civile.

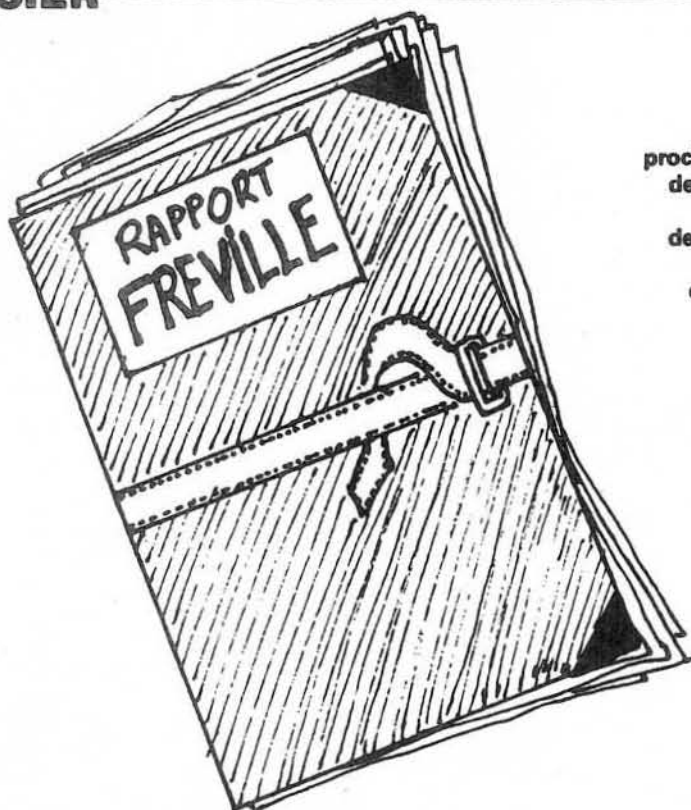


Affiche de solidarité avec la Pologne, collée dans tout Paris
TERRORISTE : nom : Jaruzelski - profession : général.

Quant au gouvernement, il nous faut déplorer sa lenteur à prendre une position ferme et résolue face au drame polonais. Nous lui demandons entre autres de rappeler immédiatement les militaires français, destinés à être les cosmonautes d'un vol franco-soviétique, afin de témoigner du mécontentement et de la colère de la France, et de montrer à l'URSS que nous n'acceptons pas la théorie d'un règlement concernant uniquement les Polonais.

Heureusement, il y a eu ici et là des manifestations unitaires, sans visées politiciennes; mais cela n'efface pas le reste. Nous ne pouvons trahir les Polonais, nous avons trop de souvenirs communs, faisons fi de nos basses querelles et de nos divisions internes qui n'aident en rien les Polonais. Sachons relever le défi que constitue pour nous l'affaire polonaise en nous montrant fidèles, en amitié, à nous-mêmes et à notre histoire.

J-M T.



nous
aborderons
dans le
prochain numéro
de Royaliste-U
la question
des Universités
autonomes
dans les pays
étrangers.

S'il est une notion chère aux étudiants royalistes, c'est bien celle de l'autonomie universitaire dont le principe avait été admis dans la loi de 1968 mais n'avait pu se concrétiser sous l'ère Giscard dont l'objectif n'était que de casser des facs jugées trop turbulantes et génératrices de contestataires du système libéral-avancé.

Pourtant le Premier Ministre constitua une commission chargée de l'étude de la réforme du financement des universités et présidée par un professeur de l'Université de Rennes, M. Yves Fréville. Il ne peut y avoir de véritable autonomie sans autonomie financière, c'est pourquoi ce rapport nous est apparu intéressant. Ce sont les idées qui s'en dégagent que nous proposons ici à votre réflexion.

La commission Fréville commence par dresser un constat de la situation actuelle. Première remarque, la quasi totalité des ressources financières d'une université sont constituées par les subventions mises à sa disposition par l'Etat. Les «recettes propres» (Droit d'inscription versé par l'étudiant, subventions des entreprises ou des collectivités locales, etc) ne forment en moyenne que 7,5% des ressources de l'établissement.

L'autonomie financière reconvenue par la loi de 1968 est encore affaiblie par 3 facteurs :

1/ L'absence de maîtrise des emplois et des locaux.

Le personnel universitaire se scinde en deux catégories :

1/ les agents de l'Etat.

Ils sont affectés à l'université pour y occuper des emplois créés par l'Etat et figurant dans la loi de Finance.

2/ les agents recrutés par l'université et rémunérés soit sur les subventions d'Etat soit sur les fonds propres à l'établissement qui les accueille.

Le coût de la 1ère catégorie (agents de l'Etat) absorbe 84% des ressources distribuées par l'Etat or c'est le ministre qui répartit les emplois. Il peut modifier la dotation en emplois d'une université sans son accord et sans consultation. Seul le consentement des personnels intéressés est exigée (inamovibilité). Ainsi l'université dépend-elle entièrement d'une politique élaborée à l'échelon national, la création et la suppression des postes lui échappent totalement.

De plus, cette incapacité, majeure, se double du fait que l'université n'est pas propriétaire des biens immobiliers (bâtiments) mais en possède uniquement la jouissance, ce qui entraîne une centralisation accrue des décisions concernant le patrimoine (acquisition de nouveaux locaux, construction, gros entretien... dépendent des services du minis-

tère) d'où allongement des délais de décision, locaux exigus que l'on ne peut agrandir, ou bâtiments se détériorant dans l'attente d'une manne ministérielle qui tarde à venir...

2/ La faiblesse des ressources externes.

1/ Les droits de scolarité : Versés par les étudiants, ils constituent la première des ressources externes des universités. Leur montant, fixé en 1971 et non réévalué depuis, représente une part inférieure à 0,7% de l'ensemble des ressources de l'université. De plus, de nombreuses exonérations (pour les boursiers, etc.) limitent la portée de cette ressource (mais faut-il vraiment s'en plaindre ?)

2/D'autres ressources, faibles elles aussi, sont obtenues au titre de la formation permanente et de la taxe professionnelle. Les collectivités locales participent au financement des activités d'enseignement tandis que les établissements publics régionaux interviennent surtout dans le domaine de la recherche. Enfin les dons et legs constituent la dernière source de financement externe mais gardent une place bien modeste à l'égard de ce qui se passe dans d'autres pays, l'Allemagne fédérale par exemple.

3/ Les difficultés de gestion des universités.

De nombreuses règles dirigent l'action des universités. Certaines, trop lourdes ou paraissant inopportunes, ne sont pas respectées. Ces règles sont particulièrement restrictives en ce qui concerne l'emploi des personnels et leur rémunération sur les ressources de l'université. C'est le problème des agents «hors-statuts».

Pour compliquer le tout, les documents comptables se révèlent souvent incomplets, certains établissements scientifiques sont incapables d'établir un état de leurs stocks de matériels, le contrôle de l'exécution des budgets devient plus qu'aléatoire...

Ce rapide constat ayant été achevé, la commission Fréville conclut que «l'autonomie universitaire est un pari». Les moyens

qu'elle retient pour relever ce pari sont au nombre de quatre :

- Aménagement des dotations de l'Etat afin de préserver le libre-choix des universités.
- Diversification des ressources.
- Création d'une instance de concertation pour rapprocher l'Etat et les universités.
- Assouplir les règles pour mieux gérer.

1 - Aménagement des dotations de l'Etat afin de préserver le libre-choix des universités.

Première mesure : la dotation en emplois potentiels. A côté, de la dotation effective serait définie la dotation en emplois potentiels, sorte d'objectif souhaitable qui serait rejoint à long terme, par la dotation réelle. Par exemple, une université dispose de 120 emplois réels mais à terme, elle devrait en disposer de 140. Sa dotation en emplois potentiel sera donc de 140. Il faut toutefois noter que la dotation potentielle peut être inférieure à la dotation réelle et que «le nombre des emplois potentiels par catégorie est nécessairement égal à celui figurant dans la loi de Finance».

En clair, la dotation potentiel consiste en un système de vases communicants. On accroît les dotations d'un côté et on les diminue dans les disciplines dites «sur-encadrées». Le rapport est très clair : «Il est indispensable de ne pas s'engager dans un mécanisme de création non contrôlé d'emplois».

Seconde mesure : La dotation globale universitaire. La création d'une dotation universitaire (GU) avait pour but de doter les universités de la plus grande souplesse de fonctionnement possible. La subvention de fonctionnement matériel et pédagogique, les crédits d'heures complémentaires, les subventions pour renouvellement du matériel, seraient regroupés au sein de la DGU. L'établissement universitaire pourrait ainsi répartir librement ses crédits selon ses besoins propres. La DGU serait complétée par une dotation contractuelle de recherche (D.C.R.)

2 - Diversification des ressources.

L'idée est séduisante par les effets bénéfiques qu'elle pourrait entraîner mais semble tout de même délicate à mettre en œuvre.

La commission écarte d'emblée une «privatisation des droits d'inscription. Le droit de scolarité normal passerait de 95 à 250 F. Cette mesure ne peut qu'inquiéter les étudiants qui doivent faire face à des dépenses sans cesse accrues (prix des livres, transports, etc) Notons aussi qu'elle est déjà appliquée en fait dans certains établissements (Paris X par ex.). Est-ce donc aux étudiants de parer aux carences du ministère ? L'addition serait encore plus élevée «grâce» aux contributions exigées pour «services spécifiques» (fourniture de documents par ex.) redevances laissées il est vrai à la discrétion de l'établissement.

Plus intéressante par contre est l'idée d'aménager le système fiscal afin de le rendre plus attractif envers d'éventuels donateurs.

3 - Création d'une instance de concertation pour rapprocher l'Etat et les universités.

La nécessité d'instituer un «relais» indépendant entre l'Etat et les universités est apparue à la commission après qu'elle ait consulté les universitaires. L'administration centrale et les universités seraient ainsi rapprochées d'où meilleure information et meilleure concertation. Cette instance aurait un rôle consultatif et serait composée de membres désignés par le ministère. Mais un tel organe ne risque-t-il pas d'être trop lié au ministère ? Pour notre part, il nous semblerait souhaitable que cette instance soit élue au sein du corps universitaire et par le corps universitaire afin d'en être l'authentique émanation.

4 - Assouplir les règles pour mieux gérer.

Première mesure : Une refonte de la procédure d'analyse comptable qui permette enfin d'y voir clair dans la gestion des établissements.

Seconde mesure : Une adaptation des règles concernant l'utilisation des crédits en fonction des nouvelles dispositions préconisées par la commission (DGU, DCR, etc.).

Troisième et dernière mesure : L'autonomie financière et administrative n'exclura pas un contrôle a posteriori de la part de l'Etat. Ce contrôle appréciera «la qualité de l'activité universitaire et de la gestion administrative et financière» (ce contrôle a posteriori pourrait, en cas de lacunes graves, avoir pour effet de modifier la DCR, la dotation en emplois potentiels, voire même suspendre la procédure de la DGU). Ce contrôle serait, on le voit, une véritable épée de Damoclès suspendue au dessus de la tête des universités.

Le rapport Fréville fut établi alors que la régionalisation n'était pas encore à l'honneur. Pourtant les universités pourraient prendre leur plein essor dans le nouveau cadre des régions que le projet Defferre veut instituer. Si la commission Fréville n'avait pas cette vue globale du problème elle aura eu au moins le mérite de poser certaines questions essentielles que nous développerons dans les prochains numéros de «Royaliste-U».

A. SPANO

ABONNEZ-VOUS,
ET QUE
ÇA SAUTE !!!





CORTE OU LES AFFRES DU CENTRALISME

Ainsi donc, les Corses ont enfin leur Université; et ce après dix ans de lutte. Pourtant, si l'on se penche de plus près sur le problème, il semble bien que cette université soit un cadeau empoisonné par le centralisme.

C'est en 1970, que les autonomistes réclament la création d'une université corse à Corte, là même où Paoli avait ouvert la sienne en janvier 1765. Cette revendication fait l'unanimité des habitants de l'île, et le gouvernement décide, en 1973, de créer «un centre universitaire d'études supérieures». Le 6 novembre Jean-Pierre Soisson signe le décret établissant à Corte une université à statut dérogatoire par rapports aux établissements régis pas la loi d'orientation de 1968. Encore faut-il construire cette université. Six années sont nécessaires; et pendant que l'on se hâte lentement, les étudiants corses continuent de s'expatrier.

Cette période est dominée par les querelles entre M. Arrighi, membre du Conseil d'Etat, président de l'Université et le Ministère, d'une part, et entre M. Arrighi et le recteur de l'Académie de Corse d'autre part.

L'université coûte cher, et M. Arrighi se voit obligé de réclamer des crédits supplémentaires; mais les demandes réitérées ne suscitent comme réponse du ministère que le plus parfait mutisme, et ce, pendant de longs mois. Le président de l'Université doit encore faire face au silence de l'administration centrale, lorsqu'il propose d'élar-

gir les formations de première année.

C'est d'ailleurs sur ce problème que va naître le deuxième conflit, cette fois entre M. Arrighi et M. Ferrari, recteur de l'Académie de Corse. M. Ferrari en effet a été nommé par Mme Saunié-Seïté en 1979. Il souhaite créer à Corte, ce qu'il appelle lui-même des «propédeutiques solides», en mélangeant des disciplines traditionnelles afin d'offrir aux étudiants un choix plus vaste de seconds cycles. Soulignons d'emblée que ces propositions sont à l'origine du DEUG renforcé de sinistre mémoire. Nous avons montré dans ces colonnes le caractère nocif de ce dernier diplôme, dont la conception ne pouvait qu'entraîner une baisse du niveau des diplômés.

En fait, il nous semble que M. Ferrari, fort apprécié du pouvoir à l'époque a été nommé afin de permettre à Mme Saunié-Seïté de tenir d'une main ferme l'Université de Corte, au moment où était entrepris une reprise en main de l'ensemble des universités françaises. Caractéristique est le fait que Mme le Ministre ait nommé au poste de recteur ce père spirituel du DEUG renforcé (bien que celui-ci ait toujours affirmé que l'on avait remanié son projet qui, selon lui, n'avait rien à voir avec celui du ministère - ? -).

Ajoutez à tous ces conflits, les querelles entre architectes, les retards dans les travaux, et voilà un projet qui met huit ans à être réalisé, et ce, grâce au bienfait du centralisme. Soulignons d'ailleurs que le 26 octobre 1981, lors de la séance solennelle de rentrée, tous les travaux n'étaient pas terminés.

Pour autant, le centralisme n'a pas fini de faire des ravages. L'université, en effet, ne peut donner que des diplômes de premier cycle qui sont au nombre de trois, DEUG de Droit, DEUG de sciences de la vie, DEUG de langues étrangères appliquées. Ainsi cette université ne permet à l'étudiant corse de ne reculer son exil que de deux ans. Mais surtout, aucun premier ou deuxième cycle n'a été prévu, pouvant servir au développement économique et culturel de la

Corse; rien n'a été fait pour l'aquaculture si importante pour l'avenir de la Corse. Rien n'a été prévu pour permettre une renaissance de la culture et de la langue corses. Pourquoi ne pas avoir créé une licence de Corse, comme à Rennes il y a une licence de breton (même si, à Rennes, les étudiants sont obligés de faire la quête pour payer leurs professeurs).

En fait, l'Université de Corte n'a rien de spécifiquement corse, elle aurait pu être établie n'importe où ailleurs sur le territoire national.

Cependant, notons que pour que la culture corse ait une chance de revivre, il ne faudrait pas, par exemple, que toutes les émissions de télévision soient en français; pour l'instant il est évidemment difficile d'apprendre à un jeune corse une langue dont il n'aura aucunement l'utilité.

Nous touchons ainsi deux points importants : les liens qui doivent exister entre la décentralisation économique et la décentralisation universitaire d'une part, et ceux entre la décentralisation universitaire et la décentralisation des moyens d'information d'autre part pour tout projet visant à la renaissance d'une culture corse.

L'université de Corte a été conçue par des bureaucrates parisiens, ignorant des problèmes qui se posent à la Corse. Elle n'a été accordée aux Corses que pour faire croire que l'Etat central connaissait leurs préoccupations, et calmer ainsi les esprits, un temps au moins.

Lenteurs bureaucratiques, magouilles politiciennes, incompétences des décideurs, rien n'a été épargné à l'Université de Corte. Les socialistes laisseront-ils demain aux régions et aux universités, de larges prérogatives sur la nature et le contenu des enseignements ? Le grand service public laïc et unifié des socialistes avec tout ce qu'il comporte comme promesse de centralisation ne peut manquer de susciter le doute.

R. PASTINELLI

Voir dans «Royaliste» 351 l'article sur le recul gouvernemental dans la politique de décentralisation de la Corse.

pour un syndicalisme libéré

Le gouvernement socialiste a donc supprimé la loi Sauvage, au grand scandale des uns, au grand bonheur des autres. C'est de la part du gouvernement le témoignage d'une volonté de changement. Mais cela ne modifie en rien le rôle des conseils d'université, leurs réels pouvoirs. Bref, tout reste à faire. Pour tout arranger, les querelles politiciennes, ont empêché d'aborder ces questions de fond.

Cela n'est pas étonnant car la loi Sauvage était une «loi politicienne». Derrière les arguments techniques qui consistaient à dire qu'il fallait donner plus de pouvoir aux personnes compétentes, c'est-à-dire les professeurs de rang A, on favorisait en réalité l'UNI, syndicat de droite proche de Mme Saunié-Seïté, et en augmentant le chiffre du quorum nécessaire de votants dans les élections étudiantes, on diminuait l'importance de l'UNEF-Renouveau, c'est-à-dire des communistes, au sein des différents conseils. On comprend donc les raisons de débat houleux à l'Assemblée nationale. Car à travers l'abolition de la loi Sauvage se posait le problème de la domination idéologique sur l'Université.

Les universités peuvent jouer un rôle dans les élections nationales : la prise de position d'un président d'Université n'est pas négligeable. Or les présidents d'Université sont élus par les conseils d'Universités eux-mêmes élus par les conseils d'UER, fruits du vote des différents personnels et usagers des établissements universitaires. D'où la nécessité de favoriser un système électoral et une représentation qui avantage ses amis politiques, et d'où également les cris de vierge outragée de l'opposition, à la seule idée de voir son chef d'œuvre anéanti.

Mais ne faisons nous pas un procès d'intention à la nouvelle majorité quand nous estimons qu'elle va chercher par tous les moyens à contrôler l'Université ?

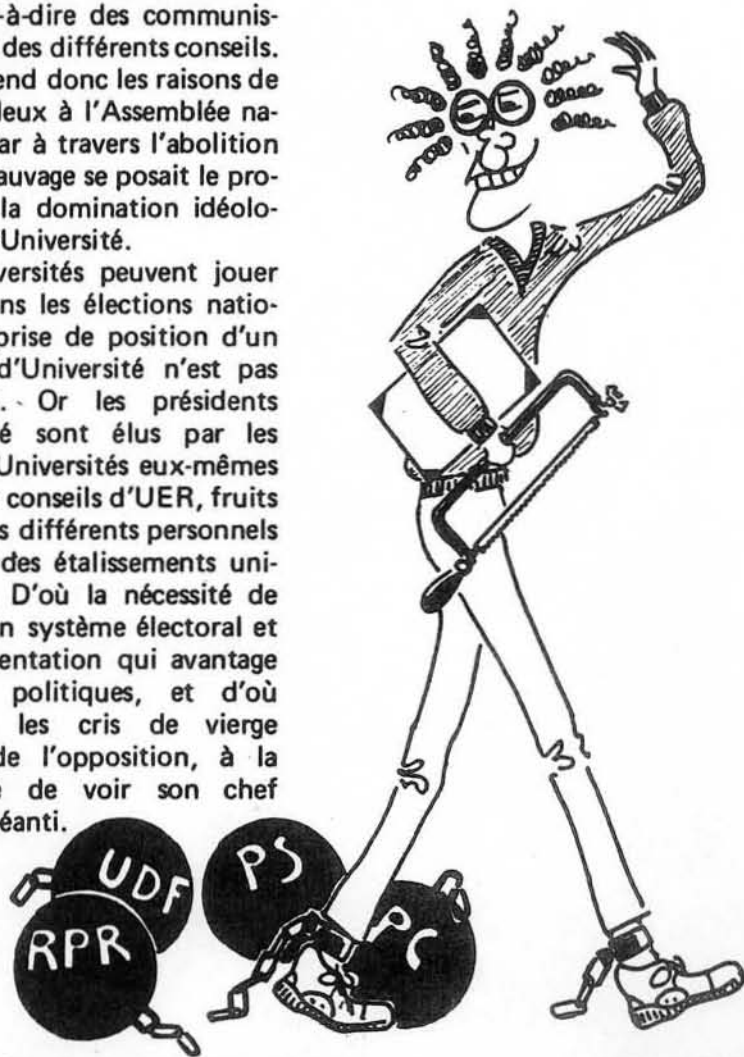
Il faut rappeler la valse des recteurs chargés, aux dires du ministre de l'Education nationale, d'appliquer et d'expliquer la politique gouvernementale. Constatons que la politique des subventions aux syndicats étudiants est, même en tenant compte de la représentativité réelle des deux organisations privilégiées, discriminatoire.

De toute façon tout cela n'est que détail à côté de la gigantesque partie de bras de fer qui oppose actuellement grosso modo le SNI proche du P.S. et le SNES proche du P.C. et dont l'enjeu n'est rien moins que le contrôle de l'ensemble du système éducatif français. Dans

cette lutte qui se passe essentiellement dans les couloirs des ministères l'Université ne fait figure que de monnaie d'échange, ou de fief de compensation. (Voir «Royaliste»-bimensuel numéro 351).

Revenons à nos élections. La droite a avancé encore un argument, repris par une partie des socialistes, pour critiquer la disparition du quorum étudiant : la faible participation aux élections (12 à 13% l'an passé) ne va-t-elle pas permettre à des gens qui ne représentent qu'eux-mêmes de se faire élire et de disposer de pouvoirs pour lesquels ils n'ont nul titre ? On peut déjà constater que le nombre des votants a progressé cette année dans de nombreuses U.E.R. grâce à cette suppression du quorum. Les gens qui ne votent pas pour l'UNEF ont enfin l'impression de voter pour élire quelqu'un et non pas pour le geste symbolique. Il est vrai que la participation est faible, mais n'est-elle pas proportionnelle aux enjeux concernant les étudiants en tant que tels ?

Or les syndicats en fait ne font que reproduire les clivages politiques des partis. Les deux UNEF par exemple ont leurs directions dirigées majoritairement soit par les communistes, soit par des trotskystes subtilement alliés au P.S. Cela se situe d'ailleurs parfaitement dans la logique léninienne des courants politiques marxistes qui considèrent les syndicats comme courroies de transmission des partis. Avec les invraisemblables adaptations au syndicalisme étudiant de la théorie de l'avant-garde prolétarienne (voir «Royaliste-Cahiers-Trimestriel» numéro 13 sur Mai 68) qui découlent de cette pratiques ! Cela explique la haine cordiale que se vouent mutuellement les deux UNEF et à travers elles la IIIème et la IVème internationale. Caractéristiques à cet égard ont été les deux tribunes libres accordées par «Le Monde» du 23 octobre 1981 aux



POUR UN SYNDICALISME ETUDIANT LIBÉRÉ

dents des deux UNEF. Chacun était beaucoup plus préoccupé de démontrer qu'il avait été le syndicat anti-Saunié, que c'était son syndicat et non celui de l'autre qui défendait les étudiants, que d'expliquer clairement ses conceptions de l'Université. Il ne s'agit en fait que d'attirer les gogos par le maximum de discours attrape tout, et de se mettre ainsi en position d'interlocuteur privilégié du pouvoir. C'est L'UNEF Re qui reproche à l'UNEF ID de ne pas avoir appelé à voter Mitterrand, c'est l'UNEF ID qui décide de se présenter aux élections aux conseils d'UER dans le but de prouver qu'elle représente plus que l'UNEF Re, ou qui organise des colloques avec des ministres et des économistes.

Ces travers politiques ont été singés par les syndicats de droite qui ont tenté de reproduire les clivages RPR et UDF. L'UNI par exemple se présente comme une force d'opposition et de proposition, langage qui sied d'avantage à un parti qu'à un syndicat.

Dans ces conditions, abroger la loi Sauvage, et même si l'on donnait plus de pouvoirs au Conseils d'Universités, reste insuffisant.

L'autonomie universitaire est un « pari » disait le rapport Fréville. Il suppose pour être engagé avec des chances de succès une « nouvelle citoyenneté » étudiante, et vraisemblablement un nouveau syndicalisme, libéré des clivages par trop politiques. Cela n'est possible que si une révolution anticentralisatrice détruit une bonne partie des systèmes de dépendances, d'échanges d'influences, d'enjeux nationaux qui font que trop nombreux sont aujourd'hui les gens qui ont intérêt à garder l'Université Française (avec deux majuscules) en otage.

J-M TISSIER

AU MINISTRE DE LA DÉFENSE

Vous avez entendu au journal de TF1, le 23 novembre 1981, la juste colère d'un jeune à qui l'on avait promis à grands cris la réduction du service militaire de un an à six mois et à qui vous avez expliqué que les nécessités stratégiques impliquent le maintien du service à un an alors que quelques semaines avant, au nom des mêmes nécessités stratégiques, vous parliez de service militaire à six mois.

Et quand M. de Chambrun, vous a demandé de tenir votre promesse, vous n'avez alors affiché que le plus souverain dédain à son égard, et à travers lui à l'égard de tous les jeunes. Vous avez même trouvé malin de railler le nom de Chambrun et sa façon de s'exprimer.

Vous l'avez accusé de parler sur un ton aristocratique, et pour mieux nous convaincre, vous avez voulu joindre la forme au fond en imitant son élocution. Hélas, M. le Ministre vous avez confondu aristocratie et fatuité, vous avez voulu faire peuple en vous moquant des gens dont le nom comporte une particule, vous n'avez en réalité fait preuve que d'un socialisme de bas étage et d'une impertinence qui ne sied guère à la fonction dont vous a investi le chef de l'Etat. Beaumarchais avait raison de dire que les maîtres ont parfois une âme de valet. Votre attitude n'appelle qu'une seule réponse : le mépris.

Les jeunes, M. le Ministre, sont fidèles à leurs convictions; pas

vous, apparemment, probablement par lâcheté intellectuelle. Il est vrai qu'il est très difficile d'aller à l'encontre des volontés de l'état-major, même si l'intérêt supérieur du pays est en jeu. Mais, au fait, peut-être, après tout, êtes vous toujours fidèles à vos convictions profondes, et à ce moment là, vous avez été un menteur. Lâche ou menteur, à vous de choisir.

Enfin, M. le Ministre, pourquoi nous prenez-vous pour des imbéciles ? Comment avez-vous en effet pu croire que nous serions satisfaits par l'octroi de quelques jours de permission en plus, et d'un billet de train gratuit supplémentaire et que nous accepterions de fait de renoncer à nos revendications ? Les jeunes, cher M. Hernu, ne sont pas comme les ministres : ils ne s'achètent pas.

Rappelez-vous bien cela, M. le Ministre, il serait tout-à-fait navrant que certains esprits mal intentionnés se mettent à comparer le ministre de la Défense à la lune.

Mais, M. le Ministre, je ne veux pas vous importuner plus longtemps, et je vous laisse, en vous priant de croire en mon plus profond respect et en formulant le vœu que mes amicales recommandations servent de moteur à votre action future.

André VIVIER

(1) Nos lecteurs pourront se reporter à notre « Cahier trimestriel de Royaliste » de mars sur la défense nationale (prix franco : 12 F) pour connaître les raisons de notre refus du service militaire.



puisque
c'est comme
ça, j'adhère
au Parti
socialiste.
Vive HERNU!

Ce dessin, lorsqu'il a été publié pour la première fois dans le journal des étudiants royalistes, en 1976, faisait sourire par son invraisemblance. Il ne fait aujourd'hui qu'exprimer une plate réalité, le ministre de la Défense est en parfait accord avec la part la plus rétrograde et la plus stupide de l'encadrement militaire.